



LE DROIT A CONGES PAYES

Exercices de niveau 1

Avant de démarrer

Notez-bien : Le calcul doit s'effectuer sur la base de 4 semaines équivalant à 1 mois dans la limite de 30 jours de congés payés sur l'année complète.

Il s'agit donc de prendre en compte le nombre de groupes de 4 semaines et non d'un mois pour le décompte des acquis.

Si vous faites un calcul en jours ouvrables, une semaine équivaut à 6 jours ouvrables.

En clair :

4 semaines	2.50 jours ouvrables de congés
24 jours ouvrables de travail effectif	2.50 jours ouvrables de congés

Ainsi par exemple 6 mois de présence ne donne pas droit à $2.5 \text{ jours} * 6 \text{ mois} = 15 \text{ jours}$.

En jours ouvrables, pratiquez ainsi :

- 1) Décomptez le nombre de semaines complètes et de jours
Par exemple : 26 semaines et 2 jours.
- 2) Calculez l'équivalent en jours ouvrables des semaines complètes : $26 * 6 \text{ jours} = 156$
- 3) Ajoutez le nombre de jours ouvrables : $156 + 2 = 158$
- 4) Calculez ensuite le droit à congés = $158 / 24 * 2.5 \text{ j} = 16.46$
- 5) Arrondissez au chiffre supérieur = 17 jours

OUI, mais si dans l'entreprise le calcul se fait en jours réellement travaillés donc en jours ouvrés ?

Dans ce cas chaque semaine donne droit à $2.50 * 5 / 6 = 2.08 \text{ jours}$

Vous pratiquez donc de la même manière mais d'une part

En comptant 2.08 au lieu de 2.50 jours

Et 4 semaines équivalant à 20 jours au lieu de 24

NB :

En pages suivantes, j'ai fait figurer le calendrier de l'année qui nous servira dans certains de nos cas.

Période de référence de l'année civile précédente

JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
samedi-01-juin	lundi-01-juillet	jeudi-01-août	dimanche-01-septembre	mardi-01-octobre	vendredi-01-novembre	dimanche-01-décembre
dimanche-02-juin	mardi-02-juillet	vendredi-02-août	lundi-02-septembre	mercredi-02-octobre	samedi-02-novembre	lundi-02-décembre
lundi-03-juin	mercredi-03-juillet	samedi-03-août	mardi-03-septembre	jeudi-03-octobre	dimanche-03-novembre	mardi-03-décembre
mardi-04-juin	jeudi-04-juillet	dimanche-04-août	mercredi-04-septembre	vendredi-04-octobre	lundi-04-novembre	mercredi-04-décembre
mercredi-05-juin	vendredi-05-juillet	lundi-05-août	jeudi-05-septembre	samedi-05-octobre	mardi-05-novembre	jeudi-05-décembre
jeudi-06-juin	samedi-06-juillet	mardi-06-août	vendredi-06-septembre	dimanche-06-octobre	mercredi-06-novembre	vendredi-06-décembre
vendredi-07-juin	dimanche-07-juillet	mercredi-07-août	samedi-07-septembre	lundi-07-octobre	jeudi-07-novembre	samedi-07-décembre
samedi-08-juin	lundi-08-juillet	jeudi-08-août	dimanche-08-septembre	mardi-08-octobre	vendredi-08-novembre	dimanche-08-décembre
dimanche-09-juin	mardi-09-juillet	vendredi-09-août	lundi-09-septembre	mercredi-09-octobre	samedi-09-novembre	lundi-09-décembre
lundi-10-juin	mercredi-10-juillet	samedi-10-août	mardi-10-septembre	jeudi-10-octobre	dimanche-10-novembre	mardi-10-décembre
mardi-11-juin	jeudi-11-juillet	dimanche-11-août	mercredi-11-septembre	vendredi-11-octobre	lundi-11-novembre	mercredi-11-décembre
mercredi-12-juin	vendredi-12-juillet	lundi-12-août	jeudi-12-septembre	samedi-12-octobre	mardi-12-novembre	jeudi-12-décembre
jeudi-13-juin	samedi-13-juillet	mardi-13-août	vendredi-13-septembre	dimanche-13-octobre	mercredi-13-novembre	vendredi-13-décembre
vendredi-14-juin	dimanche-14-juillet	mercredi-14-août	samedi-14-septembre	lundi-14-octobre	jeudi-14-novembre	samedi-14-décembre
samedi-15-juin	lundi-15-juillet	jeudi-15-août	dimanche-15-septembre	mardi-15-octobre	vendredi-15-novembre	dimanche-15-décembre
dimanche-16-juin	mardi-16-juillet	vendredi-16-août	lundi-16-septembre	mercredi-16-octobre	samedi-16-novembre	lundi-16-décembre
lundi-17-juin	mercredi-17-juillet	samedi-17-août	mardi-17-septembre	jeudi-17-octobre	dimanche-17-novembre	mardi-17-décembre
mardi-18-juin	jeudi-18-juillet	dimanche-18-août	mercredi-18-septembre	vendredi-18-octobre	lundi-18-novembre	mercredi-18-décembre
mercredi-19-juin	vendredi-19-juillet	lundi-19-août	jeudi-19-septembre	samedi-19-octobre	mardi-19-novembre	jeudi-19-décembre
jeudi-20-juin	samedi-20-juillet	mardi-20-août	vendredi-20-septembre	dimanche-20-octobre	mercredi-20-novembre	vendredi-20-décembre
vendredi-21-juin	dimanche-21-juillet	mercredi-21-août	samedi-21-septembre	lundi-21-octobre	jeudi-21-novembre	samedi-21-décembre
samedi-22-juin	lundi-22-juillet	jeudi-22-août	dimanche-22-septembre	mardi-22-octobre	vendredi-22-novembre	dimanche-22-décembre
dimanche-23-juin	mardi-23-juillet	vendredi-23-août	lundi-23-septembre	mercredi-23-octobre	samedi-23-novembre	lundi-23-décembre
lundi-24-juin	mercredi-24-juillet	samedi-24-août	mardi-24-septembre	jeudi-24-octobre	dimanche-24-novembre	mardi-24-décembre
mardi-25-juin	jeudi-25-juillet	dimanche-25-août	mercredi-25-septembre	vendredi-25-octobre	lundi-25-novembre	mercredi-25-décembre
mercredi-26-juin	vendredi-26-juillet	lundi-26-août	jeudi-26-septembre	samedi-26-octobre	mardi-26-novembre	jeudi-26-décembre
jeudi-27-juin	samedi-27-juillet	mardi-27-août	vendredi-27-septembre	dimanche-27-octobre	mercredi-27-novembre	vendredi-27-décembre
vendredi-28-juin	dimanche-28-juillet	mercredi-28-août	samedi-28-septembre	lundi-28-octobre	jeudi-28-novembre	samedi-28-décembre
samedi-29-juin	lundi-29-juillet	jeudi-29-août	dimanche-29-septembre	mardi-29-octobre	vendredi-29-novembre	dimanche-29-décembre
dimanche-30-juin	mardi-30-juillet	vendredi-30-août	lundi-30-septembre	mercredi-30-octobre	samedi-30-novembre	lundi-30-décembre
	mercredi-31-juillet	samedi-31-août		jeudi-31-octobre		mardi-31-décembre

Période de référence de l'année civile en cours

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
mercredi-01-janvier	samedi-01-février	dimanche-01-mars	mercredi-01-avril	vendredi-01-mai
jeudi-02-janvier	dimanche-02-février	lundi-02-mars	jeudi-02-avril	samedi-02-mai
vendredi-03-janvier	lundi-03-février	mardi-03-mars	vendredi-03-avril	dimanche-03-mai
samedi-04-janvier	mardi-04-février	mercredi-04-mars	samedi-04-avril	lundi-04-mai
dimanche-05-janvier	mercredi-05-février	jeudi-05-mars	dimanche-05-avril	mardi-05-mai
lundi-06-janvier	jeudi-06-février	vendredi-06-mars	lundi-06-avril	mercredi-06-mai
mardi-07-janvier	vendredi-07-février	samedi-07-mars	mardi-07-avril	jeudi-07-mai
mercredi-08-janvier	samedi-08-février	dimanche-08-mars	mercredi-08-avril	vendredi-08-mai
jeudi-09-janvier	dimanche-09-février	lundi-09-mars	jeudi-09-avril	samedi-09-mai
vendredi-10-janvier	lundi-10-février	mardi-10-mars	vendredi-10-avril	dimanche-10-mai
samedi-11-janvier	mardi-11-février	mercredi-11-mars	samedi-11-avril	lundi-11-mai
dimanche-12-janvier	mercredi-12-février	jeudi-12-mars	dimanche-12-avril	mardi-12-mai
lundi-13-janvier	jeudi-13-février	vendredi-13-mars	lundi-13-avril	mercredi-13-mai
mardi-14-janvier	vendredi-14-février	samedi-14-mars	mardi-14-avril	jeudi-14-mai
mercredi-15-janvier	samedi-15-février	dimanche-15-mars	mercredi-15-avril	vendredi-15-mai
jeudi-16-janvier	dimanche-16-février	lundi-16-mars	jeudi-16-avril	samedi-16-mai
vendredi-17-janvier	lundi-17-février	mardi-17-mars	vendredi-17-avril	dimanche-17-mai
samedi-18-janvier	mardi-18-février	mercredi-18-mars	samedi-18-avril	lundi-18-mai
dimanche-19-janvier	mercredi-19-février	jeudi-19-mars	dimanche-19-avril	mardi-19-mai
lundi-20-janvier	jeudi-20-février	vendredi-20-mars	lundi-20-avril	mercredi-20-mai
mardi-21-janvier	vendredi-21-février	samedi-21-mars	mardi-21-avril	jeudi-21-mai
mercredi-22-janvier	samedi-22-février	dimanche-22-mars	mercredi-22-avril	vendredi-22-mai
jeudi-23-janvier	dimanche-23-février	lundi-23-mars	jeudi-23-avril	samedi-23-mai
vendredi-24-janvier	lundi-24-février	mardi-24-mars	vendredi-24-avril	dimanche-24-mai
samedi-25-janvier	mardi-25-février	mercredi-25-mars	samedi-25-avril	lundi-25-mai
dimanche-26-janvier	mercredi-26-février	jeudi-26-mars	dimanche-26-avril	mardi-26-mai
lundi-27-janvier	jeudi-27-février	vendredi-27-mars	lundi-27-avril	mercredi-27-mai
mardi-28-janvier	vendredi-28-février	samedi-28-mars	mardi-28-avril	jeudi-28-mai
mercredi-29-janvier	samedi-29-février	dimanche-29-mars	mercredi-29-avril	vendredi-29-mai
jeudi-30-janvier		lundi-30-mars	jeudi-30-avril	samedi-30-mai
vendredi-31-janvier		mardi-31-mars		dimanche-31-mai

1^{er} cas

Semaines et jours de travail dans la période de référence	12 semaines et 2 jours
1 ^{er} cas Mode de calcul des congés	Jours ouvrables
2 ^{ème} cas Mode de calcul	Jours ouvrés

Travaux à effectuer : Calculez le droit à congés de ce salarié

2^{ème} cas

Date d'embauche du salarié	Lundi 18/11
Mode de calcul des congés	Jours ouvrables

Travaux à effectuer : Calculez le droit à congés de ce salarié

3^{ème} cas

Ancienneté du salarié	5 ans
Date de départ	31/01 année en cours
Mode de calcul des congés	Jours ouvrables

Travaux à effectuer : Calculez les congés restant acquis à la date de départ le 31/01

4ème cas

Embauche	3 mars
Sortie du salarié	30 avril
Contrat	CDD
Durée hebdomadaire	35 heures
Mode de calcul	En jours ouvrables

Travaux à effectuer : **Calculez les congés restant acquis à la date de départ le 30/04**



LE DROIT A CONGES PAYES

Exercices de niveau 2

5^{ème} casENONCE

Ancienneté du salarié	5 ans
Maladie	Du 1/09 au 13/10 année précédente
Accident du travail	Du 2 au 22 mars inclus année en cours
Absence convenance personnelle	Du 18 au 31 mai de l'année en cours
Mode de calcul	En jours ouvrables

Travaux à effectuer : Calculez les congés restant acquis à la date de départ le 31/05

6^{ème} casEvènements de la période de référence

Congés liés à la naissance d'un enfant	5 jours d'après la convention collective
Décès d'un parent	3 jours d'après la convention collective
Congés de paternité	11 jours
Prise de congés payés	5 semaines
Périodes de formation professionnelle	2 semaines
Contrepartie obligatoire en repos pour heures supplémentaires	2 jours
Rappels sous les drapeaux	3 semaines
Grèves	1 semaine complète
Mode de calcul	En jours ouvrables
Période de référence avant décompte de ces évènements	38 semaines et 3 jours

Travaux à effectuer : Calculez les congés restant acquis après prise en compte de ces périodes.

7^{ème} cas

Ancienneté du salarié	10 ans
Prise de congé du salarié	3 semaines dont le jeudi 15 aout
Le salarié présente sa démission	Le 30 aout de l'année en cours
Délai de préavis	1 mois
Mode de calcul	En jours ouvrables moyens
1 ^{er} cas	Préavis effectué
2 ^{ème} cas	Préavis non effectué à la demande de l'employeur
3 ^{ème} cas	Préavis non effectué à la demande du salarié

Travaux à effectuer : **Calculez les congés restant acquis à la date de départ le 30/09**



LA PRISE EFFECTIVE DE CONGE

Exercices de niveau 1

Avant de démarrer

- Décomptez toujours les jours ouvrables du premier jour de prise effective **jusqu'à la date de reprise**

Par exemple : Du jeudi au vendredi inclus donc reprise le lundi
Jours décomptés : Jeudi, vendredi **et samedi** = 3 jours et non 2

- Les décomptes s'effectuent en jours et non en heures.

Par exemple : horaire de 4 heures le lundi et 9 heures le mardi
En cas de prise de deux jours de congés lundi et mardi, décomptez 2 jours sans vous soucier du nombre d'heures !

- Dans le cas d'une semaine comportant un jour férié, tout dépend de la position de l'entreprise :
Si la journée est chomée dans cette entreprise, ne comptez pas cette journée
Au contraire si la journée est travaillée, comptez la journée comme une prise de congé

Par exemple : Prise de congés de la semaine complète comportant un mercredi 8 mai

Premier cas : Les salariés chôment le 8 mai : Décompte de congés = 5 jours ouvrables

Deuxième cas : Les salariés travaillent le 8 mai : Décompte de congés = 6 jours

8^{ème} cas

Ancienneté du salarié	10 ans
Absences	Aucune
Dates de prises de congés	
1 ^{er} cas	Lundi 17 au vendredi 21 aout inclus
2 ^{ème} cas	Lundi 17 au jeudi 20 aout inclus
3 ^{ème} cas	Jeudi 20 au vendredi 21 inclus
4 ^{ème} cas	Mercredi 19 au jeudi 20 inclus
5 ^{ème} cas	Vendredi 21 au lundi 24 inclus

Travaux à effectuer : **Calculez les jours ouvrables de congés pris dans ces 2 cas**

9^{ème} cas

Ancienneté du salarié	10 ans
Absences	Aucune
Dates de prises de congés	
1 ^{er} cas, premier mai chomé et payé	Du lundi 27 avril au vendredi 1 ^{er} mai inclus
2 ^{ème} cas, huit mai chomé et payé	Du lundi 4 au 8 mai inclus
3 ^{ème} cas, huit mai travaillé et payé	Du lundi 4 au 8 mai inclus

Travaux à effectuer : **Calculez les jours ouvrables de congés pris dans ces 3 cas**

10^{ème} cas

Prise de congé La semaine complète	Retour le lundi suivant
Lundi	5 heures
Mardi	8 heures
Jeudi	8 heures
Vendredi	3 heures
Autre cas	Cong2 le lundi et mardi retour le jeudi

Travaux à effectuer : **Calculez les jours ouvrables de congés pris**

L'INDEMNISATION DES JOURS DE CONGE

Exercices de niveau 1

11^{ème} casENONCE

Salaire de base	3 000.00 €
Total des salaires bruts de la période de référence	36 000.00 €
Congés dus ouvrables	30 jours
Prise de congés du lundi 17 au samedi 29 aout	
Jours ouvrables en aout	25 jours
Décompte des absences	En jours ouvrables réels

Calculez le salaire brut du mois d'aout



L'INDEMNISATION DES JOURS DE CONGE

Exercices de niveau 2

12^{ème} casENONCE

Salaire de base	2 500.00 €
Total des salaires de base de la période de référence	29 800,00 €
Heures supplémentaires	2 850.00 €
Absences convenance personnelle deux semaines	-1 200.00 €
Prime d'ancienneté	1.50 % du salaire de base
Prime exceptionnelle	800,00 €
Absences maladie	3 semaines durant 1 mois
Perte de salaire brut sur le mois de maladie	500.00 €
Triezième mois	2 400.00 €
En juillet et aout, salaire de base 2 500 € sans autre composant	
Prise de congés	mercredi 1 au samedi 18 juillet
Mode de calcul des retenues et des indemnités de congés	En jours ouvrables réels
Jours ouvrables en juillet	26 jours

Calculez le salaire brut du mois d'aout



CAS COMPLET

13^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	3 200,00 €
<u>PERIODE DE REFERENCE</u>	
Total des salaires de base de la période de référence	37 200,00 €
Heures supplémentaires	2 382,00 €
Prise de congés période de référence	Du 1/7 au 29/7 inclus Et du 10 au 14/2 inclus
Absences convenance personnelle 9 semaines	-6 300,00 €
Prime d'ancienneté versé tous les mois	2,00% du salaire minimum de catégorie
Salaire mensuel minimum de catégorie du salarié	2 500,00 €
Prime exceptionnelle	400,00 €
Absences maladie	2 semaines du 8 au 21 février
Perte de salaire brut sur le mois de maladie	Salaire maintenu intégralement
Triezième mois	3 100,00 €
<u>PERIODE EN COURS</u>	
En juillet et aout, salaire de base 3 200 € sans autre composant	
Prise de congés	Lundi 3 au 21 juillet inclus
Le 14 juillet est habituellement travaillé dans cette entreprise	
Mode de calcul des indemnités de congés	En jours ouvrables sur la base de 26 j/mois